



Société des
auteurs et
compositeurs
dramatiques

BARÈME DE RÉPARTITION - CANADA

CATÉGORIES		COEFFICIENT DE BASE	MAJORATION POUR CRÉATION
1.	Œuvre unique	100%	50%
2.	Mini-série (5 épisodes)	95%	50%
3.	Série (6 épisodes et plus)	90%	50%
4.	Sketch dramatique	90%	50%
5.	Feuilleton quotidien (3 épisodes et plus par semaine)	60%	50%
6.	Œuvre tirée du répertoire scénique	60%	50%
7.	Œuvre adaptée du même médium	50%	50%
8.	Film cinématographique	35%	50%*
9.	Numéro de variétés	35%	50%
10.	Captation d'une œuvre scénique produite	35%	50%*
11.	Texte d'enchaînement	10%	50%
12.	Canevas	5%	---
13.	Feuilleton quotidien jeunesse (3 épisodes et plus par semaine)	75%	50%

REDIFFUSION	COEFFICIENT DE BASE
Première, deuxième et troisième diffusion	100%
Quatrième et cinquième diffusion	75%
Dès la sixième diffusion	50%
Pour toute rediffusion d'un film cinématographique	100%

* si investissement du diffuseur canadien